

Communiqué de presse du 29 janvier 2016

Des collectifs contre les gaz et huiles de schiste et de couche

Total récupère le permis de Montélimar

Nous prenons acte de la décision du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise de ce jeudi 28 janvier d'accepter le recours de Total, annulant ainsi l'abrogation du permis de Montélimar.

Cette décision n'est pas une surprise pour nous.

Elle est la conséquence du manque de courage politique des gouvernements qui se sont succédé depuis 5 ans.

Aujourd'hui, pour que ce scénario ne se reproduise plus, nous demandons au gouvernement de légiférer pour interdire définitivement toute exploration et exploitation de gaz et pétrole de roche mère et autres hydrocarbures non conventionnels.

Nous lui demandons :

- de rejeter les 133 demandes de permis de recherche actuellement à l'étude.
- de refuser la trentaine de demandes de renouvellement de permis de recherche.
- d'abroger les permis en cours.

Pour rappeler ces exigences, nous appelons à un rassemblement citoyen le 28 février à Barjac (Gard).

Contacts presse

Paul Reynard : 06 85 55 00 63

Sébastien Espagne : 06 32 38 06 83